microStart

PLAIDOYER POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA MICROFINANCE EN BELGIQUE

MICROSTART, 12 ANS D'IMPACT.

microStart a été lancé en 2011 à Bruxelles puis s'est développé en Flandre et Wallonie en ouvrant des agences à Liège et Gand en 2013 puis à Charleroi et Anvers en 2015. Aujourd'hui, microStart, fort de ses agences et ses dix permanences, a démontré son efficacité et sa pertinence pour soutenir des entrepreneurs n'ayant pas ou peu accès au crédit bancaire traditionnel.

"Nous visons une société plus inclusive en facilitant la création et le développement d'entreprises et d'emplois pérennes pour chaque individu, en particulier les personnes confrontées aux inégalités financières et sociales."

FINANCER
Par le microcrédit, les entrepreneurs n'ayant pas accès au crédit bancaire traditionnel.

ACCOMPAGNER
Gratuitement toutes personnes ayant un projet professionnel.

PLAIDER
Pour défendre les intérêts des micro-entrepreneurs et de la microfinance.

microStart propose du microcrédit accompagné. En d'autres termes, nous offrons des services financiers (microcrédits) pour rendre l'accès au financement possible et des services non-financiers gratuits. Ces services non-financiers se font sous forme d'accompagnement individuel et de formation collective en amont d'un financement et également tout au long du remboursement.

7.185
Microcredits décaissés

60.8M
Injectés dans l'économie nationale

11.100
Personnes accompagnées

5.180
Personnes financées

Au-delà de ces réalisations, tous les 3 ans, une étude d'impact social est réalisée avec KPMG. La dernière étude a démontré que l'impact du microcrédit est bénéfique pour les bénéficiaires et pour la société. En effet, 1€ investi chez microStart rapporte 2,53€ à la société.

82%
Taux d'insertion dans l'emploi

9.800
Emplois créés ou maintenus

2,53€
Retour social sur investissement (SROI)

70%
Taux de survie des starters après 2 ans

1. QUELLES SONT NOS RECOMMANDATIONS ?

1. POUR QUE LA MICROFINANCE DEVIENNE UNE INITIATIVE SECTORIELLE

AU NIVEAU FÉDÉRAL

- Organiser le renvoi automatique des personnes refusées par les banques vers les institutions de microfinance (IMF).
- Créer des programmes de formations à destination des banquiers sur la finance alternative, et en particulier la microfinance, afin de renforcer leur connaissance sur le sujet
- Renforcer le code de conduite du 1e mars 2018 en insistant sur le droit à l'information et sur les alternatives que les banques peuvent proposer.

AU NIVEAU RÉGIONAL

- Permettre le renvoi automatique des personnes refusées par les outils financiers publics comme Wallonie Entreprendre, Finance Brussels ou encore PMV-Z.

2. POUR UNE RÉGLEMENTATION PROPRE A LA MICROFINANCE

Créer un cadre légal propre à la microfinance hors du cadre des banques.
Ce cadre pourrait se focaliser sur les acteurs à impact social et ayant reçu le code de bonne conduite de la microfinance octroyé par l'UE.

3. POUR DES PROGRAMMES DE SOUTIEN STRUCTURELS

AU NIVEAU FÉDÉRAL

- Programme de subventions structurelles pour renforcer les capacités organisationnelles des IMF.
- Rendre accessible aux IMF les mécanismes de garanties fédérales.
- Investir en capital dans les IMF à travers les divers outils financiers fédéraux.
- Octroyer des lignes de financement bon marché.

AU NIVEAU RÉGIONAL

- Programme de subventions structurelles pour renforcer l'accompagnement.
- Rendre accessible aux IMF les mécanismes de garanties régionales.
- Investir en capital dans les IMF à travers les divers outils financiers régionaux.
- Octroyer des lignes de financement bon marché.

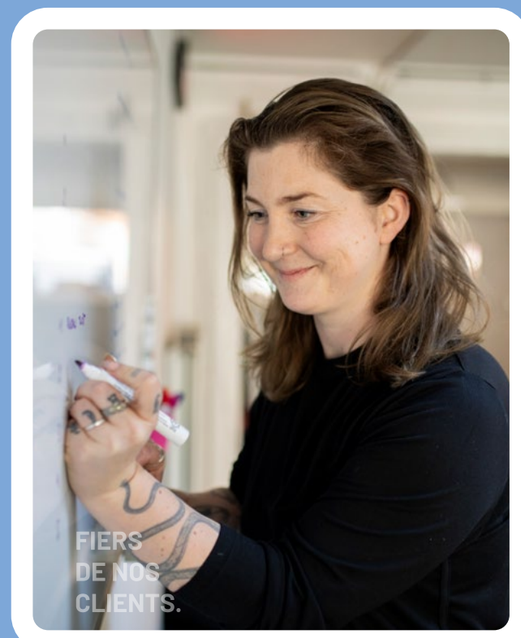

2. POURQUOI LA MICROFINANCE EST-ELLE ESSENTIELLE POUR L'INCLUSION FINANCIERE DES ENTREPRENEUR.E.S ?

La microfinance vise à lutter en faveur de l'inclusion financière et de la cohésion sociale, en se focalisant sur un public cible ayant un accès limité au crédit bancaire et l'impact social avant tout. Les institutions de microfinance (IMF) visent des micro-entrepreneurs et individuels n'ayant pas accès au crédit bancaire, des femmes, des bénéficiaires des aides sociales, des personnes au chômage, des jeunes, des seniors, des minorités ethniques, des migrants, etc.

Il existe 4 acteurs en Belgique actifs dans le secteur de la microfinance dont un seul est actif sur l'ensemble du territoire, microStart. En 2023, le financement et l'accompagnement d'un entrepreneur coûte 6.250€ (budget annuel de microStart divisé par le nombre de personnes effectivement financées). Cela rend la microfinance plus efficace face au coût annuel d'un chômeur pouvant aller jusqu'à 40.000€.

En Belgique, il n'y a pas de cadre légal ni de soutien structurel à ce secteur permettant d'autonomiser des personnes éloignées de l'emploi et de soutenir des entrepreneurs encore trop fragiles pour le secteur bancaire.

Selon Statbel, 18 % de la population belge est en risque de pauvreté. Ce taux grimpe à 37% chez les personnes n'ayant pas terminé des études supérieures, 44% chez les migrants et 68% chez les demandeurs d'emploi. Le taux d'emploi global est quant à lui à 72% mais passe à 66% chez les femmes, 55% chez les migrants et 45% chez les personnes à faibles qualifications.

La combinaison de ces deux constats démontre que la création d'emplois pérennes est une nécessité et que l'auto-création d'emplois par l'entrepreneuriat fait partie des solutions positives.

Cependant, les entrepreneurs belges ont été durement touchés par deux crises successives. D'abord, la crise sanitaire du COVID a forcé bon nombre d'indépendants à fermer boutique, et en particulier ceux de l'économie locale et réelle comme l'HORECA, les commerces et les services à la personne pour ne citer qu'eux. Elle a également forcé une génération de futurs entrepreneurs à geler leurs projets, voire à les abandonner.

Malgré les aides proposées par les différents niveaux de pouvoir, la trésorerie de ces indépendants, et en particulier les "petits" indépendants a été mise à mal. Des dettes se sont créées ou aggravées et les besoins pour la relance étaient assez importants avec la nécessité de se diriger vers le secteur financier pour financer les diverses relances.

Seuls 33 % des indépendants obtiennent un crédit bancaire à des conditions acceptables. Ce chiffre varie en fonction du secteur d'activité (professions de contact non médicales : 16%, hôtels et restaurants : 27%, commerce de détail non alimentaire : 39%). D'après le SPF économie, "en 2022, les PME belges constatant une baisse de la disposition des banques à accorder des crédits (16,8%) sont légèrement plus nombreuses que les PME belges constatant une hausse (11,5%) : une différence de -5,2 points de pourcentage.

Il s'agit d'une baisse pour la troisième année consécutive, après trois années au cours desquelles la perception de la propension des banques à consentir des crédits avait progressé (2017 à 2019). Les entreprises sondées déclarent globalement percevoir une moindre accessibilité aux aides financières publiques pour la sixième année consécutive avec une baisse de 18,1 points de pourcentage en 2022. Les entreprises n'ont par contre pas remarqué d'évolution, ni positive, ni négative, dans le chef des investisseurs, alors qu'une légère amélioration (+3,6 %) avait été constatée en 2021.[1]

La crise énergétique et l'inflation sont venues renforcer les difficultés de certains secteurs avec de moins en moins de liquidités, de plus en plus de difficultés à assumer leurs obligations et à terme le nombre de faillites en augmentation.

De plus, les taux de refus des demandes de crédit formelles sous-estiment les difficultés d'accès au crédit bancaire. Ceux-ci ne prennent en compte que les refus formels communiqués et analysés par les banques. Cependant, d'autres données viennent noircir ces taux d'acceptation élevés et notamment : les conditions de crédit trop défavorables, les refus informels de la banque ou encore la peur de contacter la banque. Ceci est d'autant plus vrai chez les starters ayant une ou plusieurs caractéristiques suivantes :

- Femmes
- Personnes nées (ou d'origine) hors-EU
- Jeunes
- Porteurs de handicap
- Demandeurs d'emploi
- Personnes voulant se lancer dans des secteurs dits à "risque" : horeca, transport ou bâtiment

Toujours d'après le SPF économie, chaque année, il y a 120.000 personnes qui passent le cap de la création d'entreprise pour un total de 1,2 millions d'indépendants et parmis ceux-ci :

- 37% sont des femmes
- 23% sont des migrants (nés en dehors de la Belgique)
- 58% sont peu qualifiés (chiffre qui passe à 62% chez les entrepreneurs migrants)

Il faut généralement 3 ans à une entreprise pour rendre l'accès au financement plus facile auprès du secteur bancaire. En effet, l'historique chiffré de l'entreprise et la croissance rassurent le banquier, facilitant l'octroi d'un financement. Ceci se confirme par la dernière étude d'impact de microStart où nous pouvons voir que 3 fois plus d'entrepreneurs ont accès à un financement bancaire 2 ans et demi après l'obtention d'un microcrédit.

[1] https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/pme-et-independants-en/acces-au-financement-des-pme/lacces-au-financement-en
[2] https://microstart.be/fr/actualites/etude-d-impact-2021

3. COLLABORATION GAGNANTE POUR TOUS AVEC ACCÈS À L'INFORMATION ET SYNERGIES

Une bonne collaboration qui est win-win-win-win avec un bon accès à l'information et en tirant profit des synergies possibles sera bénéfique pour tous :

POUR LA BANQUE

- Trouver une solution positive aux clients et prospects non-éligibles à un financement bancaire
- Garder le client / prospect:
  Lui proposer les services bancaires annexes : compte pro., assurances, etc.
- A terme, il deviendra « bancable »
- Réduire son risque par du co-financement
- Un accompagnement gratuit pour leurs clients / prospects

POUR LA MICROFINANCE

- Financer de nouveaux porteurs de projets
- Augmenter la visibilité et la notoriété
- Augmenter le nombre de dossiers et donc l'impact social
- Avoir des partenaires solides et de longue durée

POUR L'ENTREPRENEUR

- Une solution positive
- Un accompagnement gratuit (coaching ou formation)
- Un financement sur-mesure
- La possibilité de combiner avec un prêt d'honneur à 0% (max 1/3)
- Un remboursement flexible
- Un suivi avant et après le financement

POUR L'ETAT

- Plus de créations d'emploi et moins de chômage
- Un meilleur écosystème financier et entrepreneurial
- Un retour social sur investissement conséquent
- Plus d'indépendants qui peuvent se lancer

4. QUELLE EST L'AMBITION DE MICROSTART ?

D'après deux études européennes [3][4], le marché potentiel du microcrédit professionnel est d'environ 50.000 dossiers par an. A l'heure actuelle, le marché belge représente 800 dossiers par an dont 70% couverts par microStart. Les autres acteurs sont Crédal côté francophone et Impulskrediet (Hefboom) côté néerlandophone. La région bruxelloise compte un 4e acteur, Brusoc, faisant partie de Finance.brussels.

Au vu du nombre croissant d'indépendants en Belgique en 2022 (+26.937 personnes, soit + 2,19 %), microStart se positionne comme l'acteur principal pour permettre aux entrepreneur.e.s n'ayant pas accès directement au crédit bancaire de financer leur projet et de se faire accompagner.

[3] https://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=23029&langId=en

[4] https://www.european-microfinance.org/publication/assessing-european-market-potential-business-microcredit-and-associated-funding-needs

ANNEXES

microStart est actif sur l'ensemble du territoire belge :

	AGENTSCHAP INNOVEREN & ONDERNEMEN / Vlaanderen is ondernemen	Wallonie	be .brussels
Personnes financées	2.303	1.459	1.418
Microcrédits décaissés	3.155	1.921	2.109
Montant injecté	29.7M€	16.4M€	14.7M€
Personnes accompagnées	2.297	4.162	4.641

Le public cible de la microfinance est généralement un public ayant des difficultés supplémentaires à accéder à un financement correspondant à ses besoins ou encore à se lancer comme indépendant pour des raisons différentes comme le manque de réseau, d'expérience, le manque de fonds propres ou encore les biais inconscients.

1.620

Femmes financées pour un montant total de 16.5M€

3.322

Personnes nées en dehors de la Belgique financées à hauteur de 39.4M€

1.295

Jeunes financés à hauteur de 15.2M€

3.649

Personnes sans diplôme supérieur financés à hauteur de 42.5M€

2.959

Personnes sans emplois financés à hauteur de 29.1M€

Enfin, la microfinance se concentre sur l'économie réelle et locale et en particulier les secteurs compliqués à financer par le secteur bancaire :

890

Établissements HORECA financés pour un montant total de 11.2M€

831

Entrepreneurs actifs dans les services financés à hauteur de 8.2M€

1.830

Commerces de proximité financés à hauteur de 20.4M€

452

Entrepreneurs du secteur des soins à la personne financés à hauteur de 4.1M€

378

Entrepreneurs du bâtiments financés à hauteur de 4.5M€

685

Transporteurs financés à hauteur de 9M€

114

Autres entrepreneurs à hauteurs de 3.4M€

microStart

www.microstart.be

welcome@microstart.be

Ce projet est financé dans le cadre d'un accord plus large entre la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB) et la Commission européenne (Direction générale des affaires intérieures) dont l'objectif est d'améliorer l'inclusion des migrants dans les États membres de l'UE par le développement de nouveaux partenariats et de nouvelles formes de financement.